

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER  
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN  
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE  
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY  
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

-----  
**2022 49**      **Constitution d'un groupement de commandes avec Lorient Agglomération pour un marché à bons de commande de travaux de voirie et aménagements divers ainsi que les petits travaux d'eaux pluviales**

*Rapporteur :* C. Guéguen

La commune souhaite lancer un marché à bons de commande pour ses travaux de voirie et aménagements divers. Dans le cadre de petites opérations d'aménagement de voirie, il est parfois nécessaire de réaliser le renouvellement et/ou l'extension des réseaux d'eaux pluviales.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Eaux Pluviales Urbaines a été transférée à Lorient Agglomération qui gère les investissements en lien avec tous travaux sur le réseau.

Afin de faciliter la coordination entre les services notamment en matière de sécurité sur ces chantiers en diminuant le nombre d'intervenants, il est proposé de lancer le marché de travaux de voirie et aménagements divers de la commune de Guidel en groupement de commandes.

Dans le cadre des travaux réalisés à l'initiative de la commune et en cas de besoin, Lorient Agglomération pourra faire réaliser ses petits travaux d'eaux pluviales en recourant au même cocontractant que la commune et sur la base du même marché (même bordereau des prix).

Cette procédure facilitera la gestion des chantiers mixtes tant d'un point de vue opérationnel que financier, les coûts liés aux travaux d'eaux pluviales restant à la charge de Lorient Agglomération.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes en vue de l'attribution du marché de travaux de voirie et d'aménagements divers. La convention définira les modalités de fonctionnement entre les deux maîtres d'ouvrage.

La coordination du groupement sera assurée par la commune de Guidel qui organisera, en lien avec Lorient Agglomération, les procédures de consultation, de la passation du marché jusqu'à leur attribution.

L'exécution du marché sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives : les travaux de voirie et aménagements divers pour la commune de Guidel et les travaux d'assainissement des eaux pluviales pour Lorient Agglomération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 12 avril 2022 ;

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes avec Lorient Agglomération pour le marché à bons de commande de travaux de voirie et aménagements divers ainsi que les petits travaux d'eaux pluviales ;

**MANDATE** le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 25 Mai 2022

Le Maire,

Joël DANIEL

